

**ANGERS LOIRE METROPOLE  
JEAN CLAUDE ANTONINI (PS)  
- 270 000 HAB.-**

***Agenda 21 : le développement durable comme projet de territoire***

Depuis les années 1990, Angers Métropole a fait preuve d'un investissement constant pour la protection de l'environnement et le développement durable. Cette dynamique, initiée par la ville d'Angers, s'est concrétisée en 2005, avec l'adoption d'une démarche Agenda 21, construite avec les acteurs locaux.

**L'approche globale de développement durable**

La Communauté d'agglomération d'Angers a adopté en 2003 un projet d'agglomération qui fixe les principaux objectifs à l'horizon 2015. 5 thèmes et 27 orientations stratégiques ont été identifiés :

- la nature, excellence et base économique de l'agglomération
- Angers, grandeur nature et taille humaine, Angers côté jardins et côté rivière
- la multipolarité angevine, vecteur de centralités secondaires...et facteur d'imprévu
- vivre en harmonie à Angers, la nature humaine de l'agglomération
- Angers, un naturel international

L'Agenda 21 d'Angers Métropole est la traduction opérationnelle de ce projet d'agglomération. Après un an de concertation, 5 axes stratégiques, 20 orientations et 40 actions ont été retenus :

- promouvoir l'emploi en anticipant les mutations économiques du territoire
- favoriser un développement équilibré et solidaire du territoire
- assurer les ressources de demain, limiter les risques et les nuisances
- anticiper et répondre aux transformations sociales et démographiques
- renforcer l'exemplarité et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole

Ce plan d'actions est issu d'un travail collectif, avec la création d'un Comité de pilotage<sup>1</sup> et d'une équipe projet<sup>2</sup>. Pour l'identification des enjeux, l'élaboration de la stratégie et l'identification des actions, des groupes de travail ont été organisés sur la base du volontariat. Ils étaient composés d'élus, des services de la Communauté d'agglomération et des communes et des partenaires du territoire : Conseil de développement, l'ADEME, l'Agence de développement économique et l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers.

Le Conseil de développement est saisi depuis 2004 sur l'implication concrète de la société civile dans le développement durable. Ces recommandations ont été intégrées dans l'Agenda 21 communautaire.

Un dispositif d'évaluation a été conçu en amont, par le Comité de pilotage. Il repose sur des indicateurs globaux (évolution du territoire au regard du développement durable) et des indicateurs par action.

Chaque année, un bilan de l'Agenda 21 sera annexé au rapport d'activités d'Angers Loire Métropole. Il donnera l'état d'avancement des actions au regard du calendrier prévisionnel de l'Agenda 21 et mesurera leurs

<sup>1</sup> Composé d'élus d'Angers Loire Métropole (Président, conseiller d'agglomération référent en matière de développement durable, 6 vice-présidents et 4 maires), et de représentants de l'ADEME, de l'AURA, de l'Agence de développement économique et du Conseil de développement.

<sup>2</sup> Composée du conseiller d'agglomération référent en matière de développement durable, du Directeur général adjoint en charge du développement urbain et rural d'Angers Loire Métropole, du directeur de cabinet du Président, de la direction de la communication, de la mission développement durable et de représentants de l'ADEME, de l'AURA, de l'Agence de développement économique et du Conseil de développement.

impacts sur le territoire. Le bilan du 1<sup>er</sup> plan d'actions 2006-2007 sera partagé dans le cadre de rencontres ouvertes au public.

## Les acquis effectifs

Quelques actions illustrent la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 :

### **Promouvoir l'emploi en anticipant les mutations économiques du territoire**

- démarrage de l'activité de la Maison de l'emploi en septembre 2006
- soutien financier de 18 000 euros pour l'organisation des Rencontres L'Economie Sociale Atlantique en octobre 2006
- financement en partenariat avec la Région de 20 « emplois-tremplins pour le territoire » dans les structures de l'économie solidaire
- appui à la création d'une Coopérative d'activités et d'emplois, « Coup de Pouce 49 » qui favorise la création d'entreprises, en accompagnant et en salariant les créateurs
- 30 699 euros consacrés à l'économie sociale et solidaire : l'insertion par l'activité économique
- réalisation d'une étude sur les éco-activités environnement et développement durable du bassin angevin
- recensement des formations développement durable sur le territoire
- création d'un nouveau club en 2006, le club du plus grand parc d'activités économiques d'Angers Loire Métropole

### **Assurer les ressources de demain, limiter les risques et les nuisances**

- mise à disposition de composteurs individuels, plus de 2 000 distribués en 2006, 2 000 programmés pour 2007
- tenue des premières Assises de la prévention des déchets en novembre 2006
- lancement d'une campagne de communication « moins de déchets, plus d'avenir »

### **Renforcer l'exemplarité et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole**

- lancement du Plan de déplacements entreprises avec un triple plan d'actions : vélo, co-voiturage et transports en commun
- organisation en mai 2006 d'une « journée des bonnes idées durables » avec la présentation des actions menées par les agents à leurs collègues (coopération décentralisée avec Bamako, ambassadeurs du tri, PDE, jardin bio, PLIE..) ayant rassemblé 200 participants
- l'agenda « développement durable » distribué aux vœux du personnel
- création en 2006 d'une clause emploi-insertion dans plusieurs marchés en 2006
- introduction en 2006 de critères environnementaux dans plusieurs marchés publics

### **Lutte contre le changement climatique**

- adoption du plan de déplacements urbains en 2005, avec l'objectif de limiter la croissance des déplacements en voiture en créant des lignes de tramway, en restructurant et en renforçant le réseau de bus.

### **Commentaires :**